



CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

COMMUNIQUÉ

Août 2003



TAUX SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

À la Caisse d'économie Strathcona, nous savons pertinemment que nos membres veulent des prêts hypothécaires à coûts raisonnables ; c'est pour cela que nous offrons les meilleurs taux possibles. Le tableau ci-dessous vous indique les plus récents.

Notre politique de révision régulière de nos taux vous obligera cependant à appeler votre succursale afin d'obtenir le taux en vigueur, qui est revu chaque semaine.

Si votre emprunt hypothécaire arrive bientôt à échéance, appelez-nous pour voir si nous pouvons vous offrir un meilleur taux. En fait, il est parfois plus avantageux de payer la pénalité imposée pour changer de créancier avant la date d'échéance de façon à pouvoir refinancer votre emprunt avec la Caisse d'économie Strathcona. Nous sommes toujours à votre disposition pour vous conseiller.

Au moment où nous mettons sous presse, le taux d'intérêt pour un prêt hypothécaire fermé de cinq ans ne s'élève qu'à 4,75 %. Appelez-nous pour connaître les taux actuellement en vigueur.

EN LIGNE (OU NON)

Si vous voulez avoir les informations de toute dernière minute, ne manquez pas de nous rejoindre sur le réseau Internet, si vous êtes branchés. Notre superbe site, créé par Luciano Borrelli, membre de notre conseil d'administration, vous présente les informations les plus récentes, ainsi qu'une section d'archives.

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à l'adresse scu@aira.com

Vous n'êtes pas branchés? Appelez la succursale de Kirkland au 514 426-5111 ou 514 937-5515 et 514 937-9073 (télécopieur). Notre numéro sans frais est le 1-888-350-5111.

HEURES D'OUVERTURE

À compter du mardi 4 septembre, l'horaire normal reprendra à nos deux succursales : de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi. N'oubliez pas que, si votre transaction nécessite plus de quelques minutes, il est préférable de nous appeler à l'avance de façon à ce qu'un membre de notre personnel soit prêt à vous recevoir sans perte de temps lorsque vous vous présenterez à la succursale.

ACCESD

La plupart de nos membres savent qu'il est possible d'obtenir des renseignements sur ses comptes, effectuer des transferts entre ses comptes, payer des factures et établir des autorisations de paiement avec la carte Multiservices

Desjardins, un ordinateur personnel ou un téléphone à clavier. Mais tout le monde ne sait peut-être pas que la carte donne accès à tous ses comptes à toutes les caisses Desjardins. Il est possible d'effectuer des transferts entre tous ses comptes par téléphone, par l'Internet ou à tout GAB Desjardins.

Si vous n'utilisez pas encore ces services électroniques, allez à votre succursale et demandez une carte Multiservices Desjardins ou demandez qu'on vous en expédie une par la poste. Puis, carte en main, appelez Desjardins au 1-800-CAISSES ou 1-800-224-7737. Les frais d'inscription au service AccèsD et les frais d'utilisation sont couverts par vos frais de gestion mensuels.

Cependant, votre caisse d'économie ne peut vous dispenser de payer les frais de 1,50 \$ imposés par le système Interac/Plus lorsque vous utilisez votre carte Desjardins au GAB d'une autre institution. Ces frais s'ajoutent à ceux qui sont prélevés directement sur votre compte par l'institution du GAB que vous utilisez. Ces frais secondaires s'élèvent à 1,25 \$ ou plus.

Ces frais ne s'appliquent pas aux membres de la Caisse d'économie Strathcona qui utilisent leur carte Desjardins à un GAB Desjardins.

TAUX EN VIGUEUR

PRÊTS PERSONNELS	8,25 %
PRÊTS DE CONSOLIDATION	10,25 %
MARGE DE CRÉDIT	7,50 %
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	
1 an (ouvert)	5,50 %
2 ans (fermé)	4,35 %
3 ans (fermé)	4,50 %
4 ans (fermé)	4,75 %
5 ans (fermé)	4,95 %
DÉPÔTS À TERME *	
6 mois	1,75 %
1 an	2,50 %
2 ans	2,75 %
3 ans	3,25 %
4 ans	3,50 %
5 ans	4,00 %

* 2 000 \$ minimum. Taux sujets à changement sans préavis.

Intérêt mensuel : moins 0,25 %. (083)

ASSURANCE SUR PRÊTS : NOUVELLES RÈGLES

Jusqu'au 1^{er} avril 2003, tous les prêts personnels consentis par la Caisse d'économie Strathcona étaient assortis d'une assurance vie gratuite. Cette situation a malheureusement changé. Notre compagnie d'assurances, Cumis, n'a pas renouvelé notre couverture de groupe sur les prêts, car elle n'offre plus ce type d'assurance au Québec.

Veillez noter que tous les prêts personnels contractés avant le 1^{er} avril dernier **sont complètement couverts** jusqu'à leur échéance advenant le décès de l'emprunteur. Cependant, tout changement apporté à ces emprunts annulera vraisemblablement ce contrat d'assurance.

Assurer les emprunts et les économies a toujours constitué une priorité pour notre institution. L'ancienne Caisse d'économie PAPT offrait une assurance sur les comptes d'épargne (à concurrence de 2 000 \$) jusqu'en 1997. Qui plus est, cette assurance était automatique et gratuite jusqu'au 1^{er} avril dernier. L'ancienne Caisse d'économie FESCT couvrait elle aussi les frais d'assurance sur les prêts. Ces deux caisses d'économie offraient également une assurance invalidité, dont les primes étaient à la charge de l'emprunteur. L'ancienne Caisse d'économie Strathcona, quant à elle, offrait une assurance vie et une assurance invalidité à la charge des membres.

À partir du 31 mai 2003, les prêts consentis par la nouvelle Caisse d'économie Strathcona peuvent être assortis d'une assurance vie et d'une assurance invalidité auprès de Desjardins. Mais les primes doivent être payées par le membre.

Les prêts accordés par la nouvelle Caisse d'économie Strathcona entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2003 n'étaient pas assurés, mais peuvent maintenant l'être, aux taux indiqués ci-dessous. Appelez votre succursale pour de plus amples renseignements.

Un emprunt assorti d'une assurance vie ne fait pas partie de la succession de l'emprunteur. Ce qui veut dire que si un emprunteur décède avant d'avoir remboursé son emprunt, la Caisse d'économie Strathcona est remboursée en totalité par la compagnie d'assurance et les héritiers n'ont rien à payer. Lorsqu'un emprunt est assorti d'une assurance invalidité, les paiements réguliers sont effectués à la caisse par la compagnie d'assurance pendant toute la période d'invalidité.

Le tableau ci-dessous vous donne les primes d'une assurance vie et d'une assurance invalidité sur un emprunt à la Caisse d'économie Strathcona. Ces montants représentent les primes mensuelles à payer par tranches de 1000 \$ selon l'âge de l'emprunteur à la date à laquelle l'emprunt a été fait.

PRIMES PAR TRANCHES DE 1000 \$					
ÂGE	ASSURANCE VIE				ASSURANCE INVALIDITÉ
	0 \$ À 19 000 \$		PLUS DE 20 000 \$		
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
18-30	0,13 \$	0,11 \$	0,07 \$	0,05 \$	1,04 \$
31-35	0,21 \$	0,16 \$	0,10 \$	0,08 \$	1,25 \$
36-40	0,32 \$	0,21 \$	0,20 \$	0,12 \$	1,46 \$
41-45	0,47 \$	0,28 \$	0,30 \$	0,18 \$	1,85 \$
46-50	0,68 \$	0,41 \$	0,45 \$	0,27 \$	2,36
51-55	0,94 \$	0,56 \$	0,65 \$	0,39 \$	3,00 \$
56-60	1,20 \$	0,73 \$	0,85 \$	0,54 \$	3,84 \$
61-65 (1)	1,44 \$	0,87 \$	1,15 \$	0,70 \$	4,88 \$
66-70 (2)	1,77 \$	1,07 \$	1,60 \$	0,95 \$	6,20 \$
71-75*	2,90 \$	1,75 \$	2,90 \$	1,75 \$	--
76-79*	4,90 \$	2,95 \$	4,90 \$	2,95 \$	--

* Sujet à révision si l'emprunt est effectué sur plus de 10 ans

(1) Admissibilité : moins de 65 ans pour une assurance invalidité

(2) Admissibilité : moins de 70 ans pour une assurance vie